

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAL DE MARNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de CRETEIL est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2024, les dépôts de dossiers (2 361 dont 30.7 % déposés en ligne) s'inscrivent en augmentation de 12.5 %, hausse supérieure à celle constatée entre 2023 et 2022 (6,1%) et supérieure à la moyenne nationale (10,4%). Les redépôts représentent désormais 33.3 % des dossiers (39 % en 2023). Les solutions pérennes privilégiées depuis quelques années peuvent expliquer en partie cette baisse.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'inscrit de fait dans la même trajectoire haussière (+20.1%). En revanche, les dossiers déclarés irrecevables sont similaires à l'année précédente (196 contre 197 dossiers en 2023) représentant 8.2 % des dossiers traités (9.5 % en 2023). Les motifs d'irrecevabilité se répartissent comme suit : 30.61 % pour absence de surendettement ; 55.61 % pour inéligibilité ; 13.78 % pour absence de bonne foi.

La répartition des décisions d'orientation en 2024 se traduit par 66.5 % de réaménagement de dettes et 33.1 % de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. À noter que 41.2 % des dossiers orientés par la commission de surendettement ont une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier en 2024, contre 42.3 % en 2023.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Globalement le secrétariat a traité 2 383 dossiers en 2024 contre 2 074 en 2023, soit une hausse de 14,9%. 71.4 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne, à travers principalement des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (41.3 %) et un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (28.6 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes, objectif prioritaire, porte ses fruits avec un ratio en 2024 qui s'établit à 71.4% soit une hausse conséquente par rapport à 2023 (64.2%),

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Une réunion annuelle avec le tribunal de proximité de Villejuif s'est tenue en juin 2024 au sein des locaux de la Banque de France afin de fluidifier les interactions et de réaliser un plan d'actions. Une réunion avec l'ensemble des tribunaux liés à la procédure de surendettement (Tribunal de Commerce, judiciaire et de Proximité) s'est tenue en novembre 2024 afin de coordonner les différentes parties sur le sujet de la loi API.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 3</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 36</i>	Animation des jeux SUREN3d et présentation du portail MQDA.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Plusieurs organismes et associations ont participé à des sessions d'information sur les thèmes suivants : surendettement, inclusion bancaire et arnaque.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Participation d'un représentant de la CCAPEX et d'un huissier à l'une de nos deux réunions du CDIF.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Le Conseil Départemental d'Inclusion Financière s'est réuni à deux reprises en 2024 regroupant les Points Conseil Budget (PCB), le Conseil Départemental, la CAF, la DRIETS et des établissements de crédits. Le CDIF aborde les problématiques liées à l'Inclusion Bancaire.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Lors de l'examen de dossiers comprenant des charges exceptionnelles liées à des transferts d'argent à l'étranger, ces dossiers sont soumis systématiquement à la commission sur déclaratif du débiteur.

La commission reste souveraine pour retenir tout ou rien ou partie de cette créance selon la situation du débiteur si celle-ci n'est pas reprise dans l'avis d'imposition.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

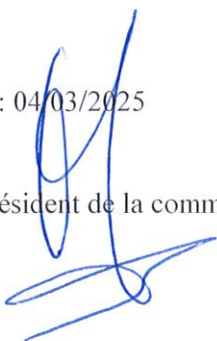
- Une réflexion à engager sur les bailleurs privés, qui peuvent se retrouver en situation de surendettement du fait des impayés de loyers de leurs locataires.
- Face aux difficultés d'exécution des mesures par les débiteurs, la Banque de France a mis en place un suivi et un accompagnement personnalisé auprès des personnes en situation de surendettement à travers des appels téléphoniques en cours de procédure mais également post mise en place de mesures afin de s'assurer de la bonne compréhension et, ainsi, de la bonne exécution de lesdites mesures.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

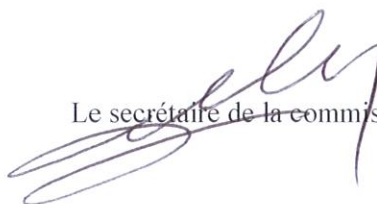
- Renforcer les liens avec l'ADIL et les CCAPEX, afin de guider davantage les locataires en situation de fragilité financière, avec une mise à disposition d'un guide du locataire, reprenant tous les dispositifs d'accompagnement et les contacts pour se faire aider.
- Le secrétariat constate une forte progression du suivi des recommandations de la commission du Val de Marne en matière de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par le tribunal de proximité de Villejuif. (43.8% de taux de confirmation contre 25,2% l'année précédente).

Date : 04/03/2025

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	2 099	2 361	12,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	39,0%	33,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	18,9%	18,8%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 725	2 072	20,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	4,1%	4,4%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	197	196	-0,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	21,8%	20,9%	
Dossiers orientés par la commission	1 727	2 086	20,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,3%	41,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	31,8%	33,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,2%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	67,9%	66,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 074	2 383	14,9%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,2%	8,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,5%	8,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	24,5%	28,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,2%	3,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	0,7%	1,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,5%	1,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	54,5%	51,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	38,9%	41,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,4%	19,6%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	15,6%	10,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	64,2%	71,4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	26	15	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAL-DE-MARNE	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	8,2%	9,4%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	28,6%	31,5%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	3,1%	4,6%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	51,7%	45,4%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,4%	69,7%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
VAL DE MARNE	Dettes financières	58 095	1 648	8 563	67,6%	83,2%	17 702	4,0
	dont dettes immobilières	16 072	99	161	18,7%	5,0%	160 553	1,0
	dont dettes à la consommation	40 360	1 547	7 335	46,9%	78,1%	17 371	4,0
	dont autres dettes financières	1 663	845	1 067	1,9%	42,7%	932	1,0
	Dettes de charges courantes	17 246	1 526	3 660	20,1%	77,0%	6 519	2,0
	Autres dettes	10 640	859	1 619	12,4%	43,4%	2 093	1,0
	Endettement global	85 981	1 981	13 842	100,0%	100,0%	24 659	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) Ile-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	533 564	13 490	67 669	67,1%	82,4%	18 223	4,0
dont dettes immobilières	192 807	1 268	1 946	24,2%	7,7%	136 058	1,0
dont dettes à la consommation	326 324	12 481	57 058	41,0%	76,2%	16 936	3,0
dont autres dettes financières	14 433	6 880	8 665	1,8%	42,0%	960	1,0
Dettes de charges courantes	155 099	12 225	30 570	19,5%	74,7%	5 605	2,0
Autres dettes	106 760	7 675	14 973	13,4%	46,9%	2 486	1,0
Endettement global	795 423	16 372	113 212	100,0%	100,0%	24 128	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.